

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE.



Conseil communautaire du 30 janvier 2025

I. Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

La loi impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'organiser un débat sur les orientations principales du budget dans un délai de deux mois (10 semaines pour les budgets en nomenclature M57) précédant l'examen de celui-ci par le conseil communautaire.

Le ROB, rapport d'orientation budgétaire, est le support de ce débat qui a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit des nouveautés et a enrichi le contenu minimal du ROB.

Si son formalisme est laissé à la libre appréciation des collectivités, il doit néanmoins au minimum contenir les informations suivantes imposées par la loi : les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget et de faire apparaître l'évolution prévisionnelles des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement des budgets consolidés, soit le budget principal et les budgets Eau, Assainissement, Assainissement non collectif, Port et Office de Tourisme.

Le rapport sera transmis par la Communauté de Communes aux maires des communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil.

Il est mis dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.

Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

II. Le contexte économique :

- **Monde : Les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran.**

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et 2025, autour de 3% avec des dynamiques régionales très différentes (+ 3% pour les Etats Unis, inférieure à 1% pour l'Europe et 5% pour la Chine).

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024. Ce mouvement devrait se poursuivre.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays, Ukraine, Moyen-Orient. Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France, depuis la dissolution de l'Assemblée nationale du 9 juin dernier, est entrée dans une période d'instabilité gouvernementale. En Allemagne, la dissolution du parlement le 27/12/2024, va entraîner de nouvelles élections qui sont fixées au 23/02/2025.

- **Zone euro: l'activité a fait mieux que prévu au 3^e trimestre mais cela va-t-il durer ?**

Anticipation d'une croissance du produit Intérieur Brut de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025.

Estimation d'une inflation de 1,8 % en 2025

Suite à l'élection de Donald Trump, risque d'une hausse des tarifs douaniers de 10 % qui conduirait à une baisse du PIB d'environ - 0,5 % du PIB après 1 an et - 1% après 3 ans.

➤ France: Retour à la réalité après les jeux olympiques

Anticipation d'une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et 0,9 % en 2025.

Une inflation moyenne annuelle de 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

L'emploi privé présente des signes d'essoufflement. Après + 0,3 % au 1^{er} trimestre 2024, on assiste à une stabilisation pour le deuxième trimestre. La croissance des salaires est stable à + 2,9 % en glissement annuel au 2^{ème} trimestre 2024 avec des hausses plus marquées dans l'industrie que dans le tertiaire et la construction.

Le taux de chômage a baissé de 0,2 point au 2^{ème} trimestre en 2024 et s'élève à 7,3 % (hors Mayotte) mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 %). Il représente 17,3 % sur notre territoire.

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB après 4,7 % contre 4,4 % attendus dans le projet de loi. En 2024, il devrait atteindre 6,1 % contre 4,1 % dans le PLF et 5,5 % dans le programme de stabilité. Le gouvernement table sur un effort de 60,6 milliards d'euros pour ramener le déficit public à 5 %, soit 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses et 19,3 milliards d'euros de hausse d'impôts avec une croissance du PIB attendue de 1,1 %.

III. Les principales dispositions de la LFI 2025 concernant l'intercommunalité.

Les dispositions présentées ci-dessous sont extraites du projet de loi de finances 2025 qui n'a pas été adopté. Une loi spéciale qui reprend la loi de finances 2024 a été adoptée le 20 décembre dernier en attendant un nouveau projet de loi de finances.

Dotation globale de Fonctionnement

La DGF 2025 devrait être identique à celle de 2024, soit 27,24 milliards d'euros.

Les revalorisations 2025 de la dotation de solidarité urbaine (+140 millions d'euros), de la dotation de solidarité rurale (+150 millions d'euros), de la dotation d'intercommunalité (+90 millions d'euros) et de la dotation des communes nouvelles (+7 millions d'euros), seront compensées par un écrêtement de la dotation forfaitaire.

Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Le montant du fonds de compensation de la TVA est prévu en diminution de 258 millions d'euros (M€). Pour ce faire, le taux de FCTVA passerait de 16,404 % à 14,85 % pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025. De plus le FCTVA versé sur certaines dépenses de fonctionnement est supprimé.

Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, diminuera de 1,5 milliards d'euros. Il passera ainsi à 1 milliard en 2025, contre 2,5 milliards en 2024. Pour mémoire, il s'élevait à 2 milliards en 2023.

Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises -CVAE- et taxe d'habitation sur les résidences principales). La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui est reversée chaque année en fonction de son évolution.

Pour 2025, dans le cadre de l'effort au redressement des comptes publics, la loi de Finance prévoit de verser le même montant que celui versé en 2024 après régularisation. Il n'y aura donc pas de dynamique d'évolution, et en fonction des régularisations qui seront faites, il y aura un risque de baisse de ces recettes par rapport aux prévisions budgétaires de 2025.

IV. Les faits marquants

- La construction de la médiathèque au Grau du Roi est terminée (inauguration le 23/11/2024)
- D'importants travaux sur les réseaux d'Eau et d'Assainissement ont été réalisés en 2024 sur le territoire intercommunal
- Premières rencontres du Développement économique en terre de Camargue

V. Le projet de Budget primitif principal 2025 :

A- Les recettes réelles de fonctionnement

Estimations BP 2025 : 27,3 M€, + 2,1 % / BP 2024 (26,7 M€)

1- La fiscalité directe :

Estimations BP 2025 : 21,9 M€, + 1,7 % / BP 2024 (21,5 M€)

Les taux d'impositions 2025 des impôts direct locaux et de la TEOM resteront identiques à ceux de 2024. Au global, les recettes fiscales augmentent de 359 K€.

Impôts et taxes	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025	Evolution BP à BP
73111 - Impôts directs locaux	8 928 803	9 024 348	9 053 773	1,40%
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	360 000	416 579	416 579	15,72%
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	190 000	200 853	192 608	1,37%
73118 - Autres contributions directes	166 820	340 000	322 761	93,48%
73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	5 620 479	5 623 924	5 710 000	1,59%
73136 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	754 000	742 863	902 572	19,70%
73211 - Attribution de compensation	130 983	130 983	131 000	0,01%
7351 - Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	4 315 465	4 148 268	4 148 268	-3,87%
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	1 025 643	973 661	973 661	-5,07%
Total	21 492 193	21 601 479	21 851 222	1,67%

Détail du compte 73111 (prévisions 2025) :

- Taxe habitation résidence secondaire 5 381 379 €
- Taxe Foncier Bâti : 633 916 €
- Taxe additionnelle à la TFPB : 20 034 €
- Taxe Foncier non Bâti : 28 031 €
- Cotisation Foncière des Entreprises : 2 990 413 €

Pour rappel, les taux de fiscalité appliqués par la collectivité sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 27,37 %
- Taxe d'habitation : 10,36%
- Taxe foncière non bâti : 3,56 %
- Taxe foncière sur le bâti : 1,0%
- TEOM : 9,0 %

La loi de finances prévoit pour 2025 une stabilisation de recettes des comptes 7351 (fraction compensatoire de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et 7352 (fraction compensatoire de la CVAE) composés d'une fraction de TVA.

Les valeurs locatives cadastrales servant à calculer **les bases d'imposition des locaux d'habitation et des locaux industriels seront revalorisées automatiquement de 1,7% en 2025.**

2- Les produits des services, du domaine et ventes diverses :

Estimations BP 2025 : 2,7 M€, stable / BP 2024 (2,7 M€)

Elles se composent notamment de la prestation des repas, de la redevance spéciale, des prestations Piscine, de la prise en charge de salaire par des tiers ainsi que de refacturations avec les budgets annexes.

3- Les dotations et participations :

Estimations BP 2025 : 1,9 M€, stable / BP 2024 (1,9 M€)

Les dotations, subventions et participations se composent essentiellement des dotations de l'Etat. Des participations de la Région ont été prévues dans le cadre de la mobilité pour 50 K€ et 32 K€ pour le PCAET. 65 000 € sont attendues par le Département du Gard pour l'Emploi (FSE et Pacte social de solidarité).

4- Autres produits :

Estimations BP 2025 : 0,8 M€ + 28,5 % / BP 2024 (0,6 M€)

Ce poste regroupe la vente de matières issues des déchetteries (recettes revues à la hausse) et les atténuations de charges (remboursement de charges de personnel essentiellement).

B - Les dépenses réelles de fonctionnement :

Estimations BP 2025 : 26,7 M€, + 3,9 % / BP 2024 (25,7 M€)

1- Les frais de personnel :

Estimations BP 2025 : 7,6 M€, + 2,0 % / BP 2024 (7,5 M€)

L'évolution plutôt contenue de la masse salariale, s'explique notamment par :

- La prise en compte de Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, changement de grade...)
- 4 points supplémentaires pour les cotisations retraites CNRACL prévu par le PLFSS pour 2025. Les cotisations pourraient ainsi passer de 31,65% à 35,65%.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Charges de personnel	5 739 950	6 093 000	6 459 800	7 040 404	7 460 000	7 610 000
Variation nominale		353 050	366 800	580 604	419 596	150 000
Evolution		6,15%	6,02%	8,99%	5,96%	2,01%

2- Les charges à caractère général :

Estimations BP 2025 : 9,9 M€, + 9,5 % / BP 2024 (9,1 M€)

Ce sont les dépenses qui permettent de faire fonctionner les services et qui permettent également de sous-traiter des activités telles que la gestion des déchets et la gestion des eaux pluviales.

Les dépenses des fluides progressent de 4,5 % (+ 40 K€). Les achats de denrées alimentaires pour la cuisine centrale restent stables à 580 K€. La prestation des services concernant la gestion des déchets représente près de 4,7 M€, ce montant reste stable par rapport au BP 2024. La mise en place de la navette au Grau du Roi est estimée à près de 218 K€ financée par la diminution de l'attribution de compensation de la commune du Grau du Roi et la participation de la Région. Les postes d'entretien et de maintenance augmentent de près de 29 % (+ 420 K€) dont + 215 K€ pour la piscine intercommunale (travaux importants : piliers, joints, toiture, vérin ascenseur...), + 103 K€ pour les stades (travaux pelouses, arrosages...), + 70 K€ pour l'Environnement et + 20 K€ pour la cuisine centrale. Enfin 120 K€ ont été prévus pour l'externalisation du ménage des locaux de la CCTC (mise en place prévue vers le mois de juin).

3- Les autres charges de gestion courante :

Estimations BP 2025 : 1,9 M€, + 0,4% / BP 2024 (1,9 M€)

Les dépenses prévisionnelles GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) représentent 903 K€ (910 K€ prévu en 2024). Il s'agit des participations versées au SYMADREM (433 K€) et aux EPTB Vidourle (400 K€) et Vistre Vistrenque (70 K€).

Outre la GEMAPI, 403 K€ ont été consacrés à des contributions obligatoires et autres participations dont la **création d'un fonds de concours ou de participations de 100 K€ en fonctionnement permettant la participation financière de l'EPCI pour des projets d'intérêt commun (300K€ sont également prévus en investissement selon les projets des communes).**

108 K€ ont été prévus pour les droits d'utilisation informatique et 275 K€ pour le versement des subventions.

Structure	Montant
REGIE AUTONOME PORT CAMARGUE – PLAN VOILE –	56 950
OFFICE DU TOURISME	41 000
MISSION LOCALE DES JEUNES DE PET	36 500
FETES VOTIVES DES COMMUNES MEMBRES	36 000
FOOT TERRE DE CAMARGUE	19 000
KAYAK CLUB TERRE DE CAMARGUE	15 000
CLUB AVIRON TERRE DE CAMARGUE	15 000
PAYS DE L'OR FLES	14 000
DEFI D'ELLES	10 000

ASSOCIATION LE PASSE MURAILLE	9 200
ASSOC RADIO ESPIGUETTE DELTA FM	6 500
LES NAUTIQUES DE PORT CAMARGUE	6 000
AUTRES	4 000
LITTORAL CAMARGUE BASKET	3 000
HAND BALL TERRE DE CAMARGUE	2 000
VOLLEY CAMARGUE	400
	274 550

4- Le reversement de la fiscalité :

Estimations BP 2025 : 7,0 M€, - 0,5 % / BP 2024 (7,0 M€)

Concerne les reversements à l'Etat et aux communes membres (attributions de compensation).

La CCTC reverse ainsi 6,4 M€ à l'Etat, et 0,6 M€ aux communes d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi (diminution du reversement à la commune du Grau du Roi à compter de 2025 : - 175 000 € pour le financement de la navette urbaine).

5- Les charges financières :

Estimations BP 2025 : 133 K€, - 16,7 % / BP 2024 (160 K€).

Poste de dépenses en baisse car il n'y a pas eu d'emprunt nouveau de contracter en 2024 par le budget principal.

6- Les charges exceptionnelles :

Estimations BP 2025 : 46 K€, +119 % / BP 2024 (21 K€)

Il s'agit principalement de crédits prévus pour annuler des titres sur exercices antérieurs

7- Les dotations aux provisions :

Estimations BP 2025 : 81 K€ contre 60 K€ au BP 2024.

Il s'agit des provisions pour dépréciation d'actif concernant les créances non recouvrées et des provisions pour compte épargne temps. Chaque année, une évaluation permet d'ajuster ou de reprendre ces provisions.

C - Les recettes réelles d'investissement hors emprunt :

Estimations BP 2025 : 0,2 M€, BP 2024 (0,2 M€)

Le FCTVA 2025 est estimé à 210 K€.

D - Les dépenses réelles d'investissement :

Estimations BP 2025 : 5 M€, BP 2024 (6,6 M€)

Les crédits de paiement 2025 des autorisations de programme en cours sont les suivants :

- Construction médiathèque Grau du Roi : 548 K€
- Renouvellement parc de bennes de déchetteries : 105 K€

Hors ces opérations suivies en AP/CP, les plus grosses opérations sont les suivantes :

Travaux réseau pluvial	1 000 000
Travaux mise en place d'un self Charles Gros à Aigues Mortes	559 000
Fournitures de colonnes OM et tri aériennes et enterrées	220 000
Travaux réfection structurelle de la tribune du stade d'Aigues Mortes	208 500
Fonds de concours communes membres CCTC	300 000
Zones d'activités (préemption)	200 000
Déchetterie services communs renouvellement d'un camion	180 000
Achat terrain Aire des gens du voyage	150 000
Fonds de concours spécial Saint-Laurent d'Aigouze	135 000

Le remboursement du capital de l'encours de la dette s'élève pour le budget principal à 431 K€.

B- Les ratios

Dans le cadre de l'analyse financière prospective réalisée par le cabinet d'audit, il a été proposé de respecter 3 ratios financiers afin que l'épargne soit en adéquation avec l'endettement :

Ratios Financiers	2025	Seuil d'alerte
Coefficient d'autofinancement courant (DRF + remboursement de la dette/RRF)	99,5 %	>= 100 %
Capital restant dû / RRF	13,0 %	<= 120 %
Capacité de désendettement (capital restant dû/Epargne Brute)	6,2	> = 10 ans

RRF : recettes réelles de fonctionnement
 DRF : dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne brute ou autofinancement brut (RRF-DRF) s'élève à 573 K€ (1 033 K€ au BP 2024).

L'épargne nette ou autofinancement net (épargne brute – remboursement du capital de la dette) représente 142 K€ (608 K€ au BP 2024).

VI. Les projets des budgets primitifs annexes :

Le budget annexe de l'assainissement

Ce projet de budget présente en section de fonctionnement des recettes réelles à hauteur de 1,7 M€ (1,6 M€ au BP 2024) soit + 8,3 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 599 K€ contre 541 K€ au BP 2024. Les charges à caractère général représentent 162 K€ (111 K€ au BP 2024) dont 25 K€ ont été prévues en Etude et recherche et 22 K€ pour des redevances versées à l'agence de l'eau. Les

dépenses de personnel diminuent de 12 % passant de 405 à 352 K€ (- 0,4 % sans la refacturation du budget principal). Les postes des dépenses imprévues et titres annulés sur exercices antérieurs représentent respectivement 10 K€ et 5 K€.

4,4 M€ sont consacrés à l'investissement (5,3 M€ au BP 2024) dont 4,2 M€ dans le cadre des travaux du schéma directeur de l'assainissement (4,9 M€ au BP 2024).

S'agissant des recettes d'investissement, hors emprunt, une subvention versée par l'agence de l'eau a été inscrite au BP 2025 pour un montant de 679 K€.

Le budget annexe de l'eau potable

Ce projet de budget présente en section de fonctionnement des recettes réelles à hauteur de 3,9 M€ (idem BP 2024) comprenant essentiellement la vente d'eau et la refacturation à Suez des achats d'eau potable à BRL.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 2,6.M€ (2,3 M€ au BP 2024). Les charges à caractère général représentent 2,1 M€ (2.1 M€ au BP 2024). dont 2,0 M€ d'achat d'eau. Les frais de personnel (refacturation du budget EU) s'élèvent à 179 K€ (242 K€ au BP 2024) soit - 26 % (-2,1% hors refacturation budget principal).

Concernant l'investissement, hors emprunt d'équilibre, il n'y a pas de recettes réelles de prévues. Les dépenses d'équipement représentent 4,0 M€ dont 3,8 M€ de travaux dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable (4,1 M€ au BP 2024).

Le budget annexe des Ports

Ce projet de budget présente en section de fonctionnement des recettes réelles à hauteur de 0,6 M€ comprenant essentiellement de la location d'apportements et des redevances d'occupation du domaine public réparti entre le port d'Aigues-Mortes et celui du Grau du Roi.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 0,7 M€ (0,6 M€ au BP 2024). Les frais de personnel s'élèvent à 203 K€ (264 K€ au BP 2024) soit - 23 % (- 6,7 % sans la refacturation du budget principal). Les charges à caractère général représentent 335 K€ (345 K€ au BP 2024).

Concernant l'investissement, hors emprunt d'équilibre, il n'y a aucune recettes réelles de prévues. Les dépenses d'investissements s'élèvent à 192 K€.

Les principales propositions d'investissement sont les suivantes :

Aménagement portuaires	179 000
Acquisitions	13 000

Le budget annexe de l'assainissement non collectif

Ce projet de budget présente en section de fonctionnement des recettes réelles à hauteur de 75 K€ représentant les diagnostics et les contrôles facturés au propriétaire des parcelles équipées de fosses septiques.

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 40 K€ sont constituées principalement des prestations effectuées par la société VEOLIA qui effectuent les diagnostics et contrôles pour le compte de la collectivité.

VII. Plan pluriannuel des investissements (en K€)

	2025	2026
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	3 760	2 865
SCHEMA DIRECTEUR EAUX USEES	4 164	2 170
TRAVAUX DES EAUX PLUVIALES (hors AP/CP)	1 000	1 000
REPRISE DECHETTERIE D'AIGUES MORTES		795
998 - MEDIATHEQUE GRAU DU ROI	548	
MISE EN PLACE D'UN SELF A CHARLES GROS A AIGUES MORTES	559	
401 – FOURNITURES COLONNE OM ET TRI	220	
REFECTION STRUCTURELLE TRIBUNE STADE AIGUES MORTES	209	
PARC DE BENNES DE DECHETTERIE	105	80
AMENAGEMENT PORTUAIRE	179	
Total	10 744	6 910

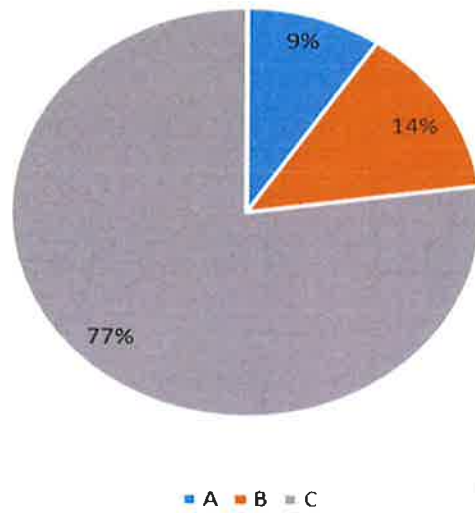
VIII. Structure des effectifs

EFFECTIF TOTAL au 01/01/2025			
STATUT	H	F	TOTAL
TITULAIRES	55	103	158
CONTRACTUELS	7	6	13
	62	109	171
	H	F	TOTAL
VACATAIRE	1		1
COLLABORATEUR DE CABINET	1		1
TOTAL AU 01/01/2025	64	109	173

Répartition des effectifs permanents par catégorie et par filière :

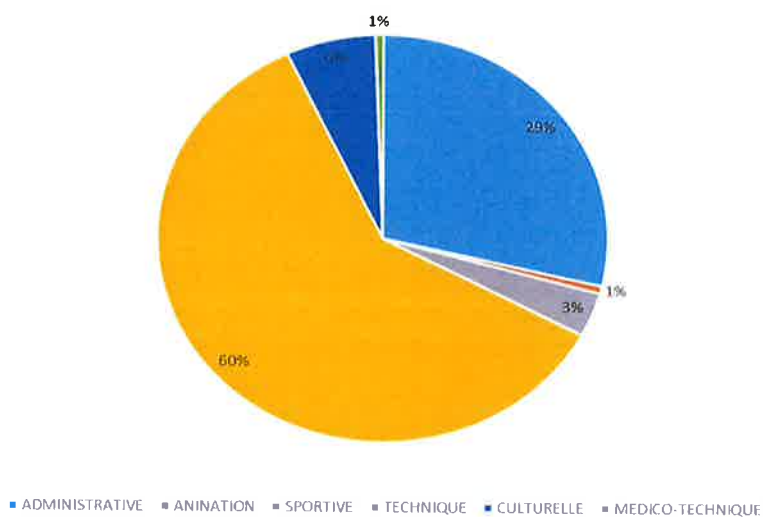
EFFECTIFS PAR CATEGORIE 2025	H	F	TOTAL
A	6	10	16
B	10	13	23
C	46	86	132
	62	109	171

Répartition des effectifs par catégorie



EFFECTIFS PAR FILIERE 2025	H	F	TOTAL
ADMINISTRATIVE	11	38	49
ANIMATION	1	0	1
SPORTIVE	5	1	6
TECHNIQUE	45	58	103
CULTURELLE	0	11	11
MEDICO-TECHNIQUE	0	1	1
	62	109	171

Répartition des effectifs par filière



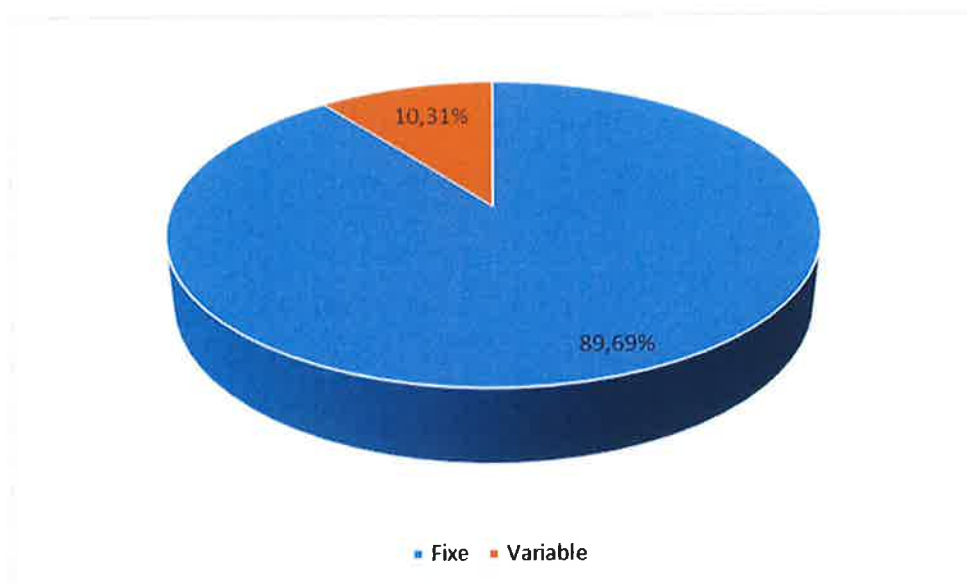
IX. Dette

Au 31 décembre 2024 le stock de la dette est de 7,5 M€, contre 5,2 M€ en 2023. Des emprunts ont été effectués au cours de l'exercice 2024 :

- Budget assainissement : 2, 0 M€
- Budget eau potable : 0,8 M€

1. Les caractéristiques de la dette :

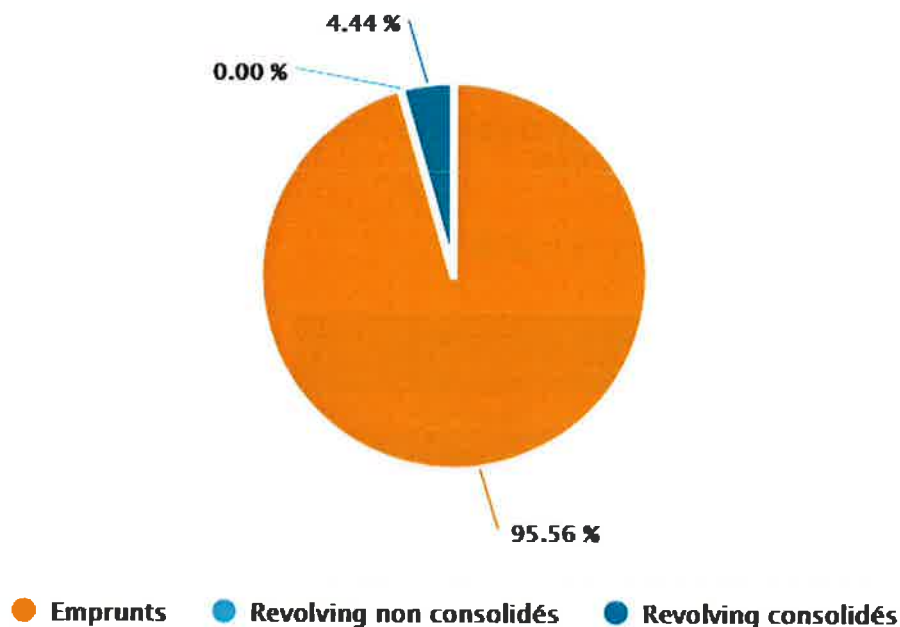
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	6 732 728 €	89,69%	3,73%
Variable	774 206 €	10,31%	3,42%
Ensemble des risques	7 506 934 €	100,00%	3,70%








2. Dette par nature

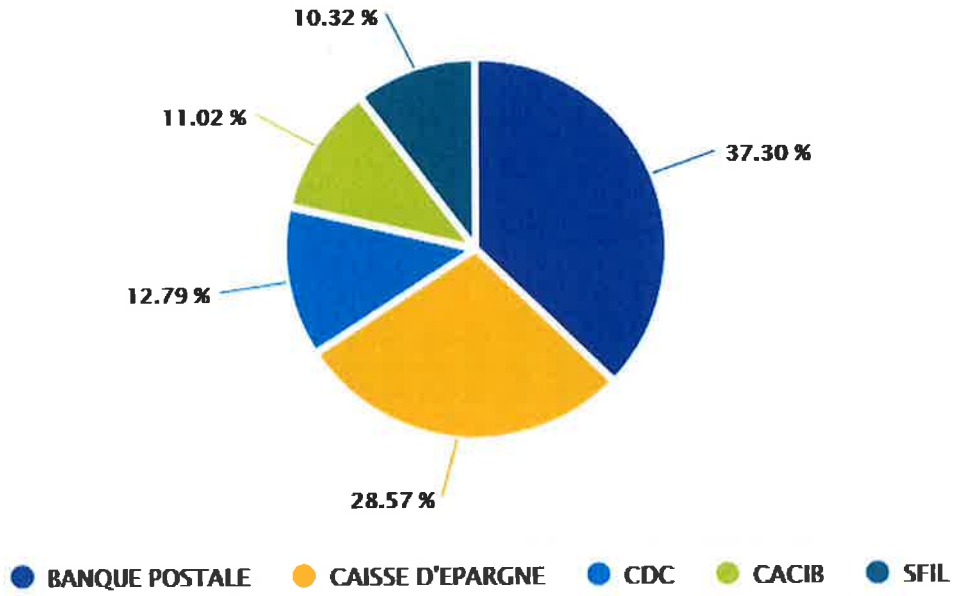
	Nombre de lignes	Capital Restant dû	Taux moyen
Emprunts	11	7 173 601	3,72%
Révolving non consolidés	1	0,00	0,00%
Révolving consolidés		333 333	3,37%
Dette	12	7 506 934	3,70%

Répartition du capital restant dû par nature



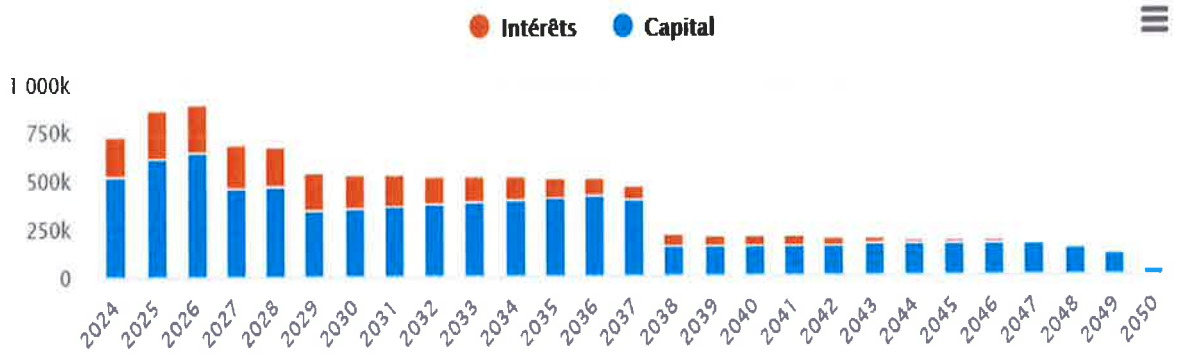
3. Dette par prêteur :

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 BANQUE POSTALE	<u>2 800 000,00 €</u>	<u>37,30 %</u>
 CAISSE D'EPARGNE	<u>2 144 748,52 €</u>	<u>28,57 %</u>
 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	<u>959 868,35 €</u>	<u>12,79 %</u>
 CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	<u>827 619,04 €</u>	<u>11,02 %</u>
 SFIL CAFFIL	<u>774 698,47 €</u>	<u>10,32 %</u>
Ensemble des prêteurs	<u>7 506 934,38 €</u>	<u>100,00 %</u>

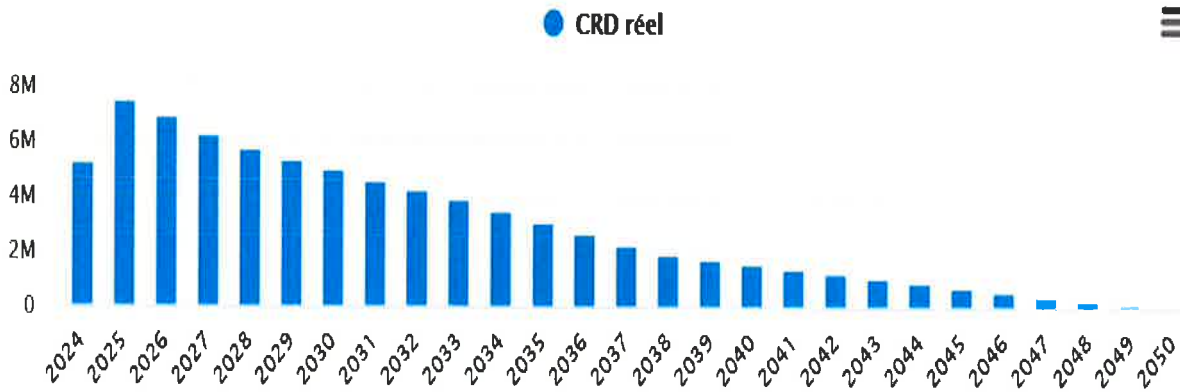


4. Extinction de la dette :

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



Budget	Encours de la dette au 31/12/2024
Principal	3 190 116 €
Assainissement	2 406 731 €
Eau potable	1 759 868 €
Ports	150 219 €
Total	7 506 934 €

Répartition de la dette au 31/12/2024 (en M€)

